

Actualités

Mairie de Saint-Benoît
11, rue Paul Gauvin - BP 11
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00
Fax : 05 49 37 44 01



Saint-Benoît : une ville respectueuse de l'environnement où il fait bon vivre

La ville de Saint-Benoît continue son action de gestion pertinente des espaces verts sans pesticides, afin de préserver la qualité des eaux, dans un programme engagé depuis plusieurs années. Par ailleurs, elle vient de signer la Charte Terre Saine Poitou-Charentes "votre commune sans pesticides". La ville poursuit ainsi sa politique environnementale active dans le respect des finances publiques.

Le Programme de protection environnementale

❖ **L'EAU : fleurir et embellir** : développer les plantations de plantes vivaces, graminées, arbustes économes en eau - utilisation de l'arrosage par tuyau goutte à goutte - paillage de tous les massifs - plantations de haies bocagères - aménagement de lotissement avec la création de noues et de bassins d'orage ouverts.

❖ **LES PESTICIDES : utilisation des méthodes alternatives par la mise en place d'un plan de désherbage** : engazonnement de toutes les surfaces revêtues de matériaux calcaire - aucun désherbage au bord des cours d'eau et fossés - expérimentation du désherbage par vapeur d'eau chaude dans les groupes scolaires - utilisation d'un désherbeur thermique portable - végétalisation des pieds d'arbres, des îlots routiers - plantation de végétaux adaptés au sol existant afin d'éviter les traitements.

❖ **LE FAUCHAGE : gestion des accotements routiers** : meilleure gestion du milieu naturel de nos bords de route - sauvegarde de la flore et de la faune tout en assurant la sécurité routière et une esthétique paysagère de qualité.

gestion des prairies et milieux naturels : un fauchage régulier est préconisé pour les zones de loisirs. Pour celles situées en milieu naturel, le fauchage sera limité à l'automne.

Saint-Benoît veut être exemplaire dans la mise en place de politique de maîtrise d'énergie

La ville s'engage à améliorer et optimiser le rendement énergétique de ses équipements dans le but de réaliser des économies financières et de lutter contre les émissions des gaz à effet de serre par des mesures précises :

- **Un programme d'isolation thermique et de modernisation des systèmes de chauffage** des locaux et installations publics, afin d'économiser l'énergie et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- **Une préconisation pour le développement de l'habitat durable**, afin de construire des maisons économes en énergie et respectueuses de l'environnement.
- **La poursuite du programme de remplacement des véhicules techniques communaux** par des véhicules propres et économes.
- **La mise en place d'un service communal de minibus** le samedi matin et le mercredi après-midi entre le centre-bourg et les quartiers extérieurs.
- **La création de pistes cyclables** dès lors qu'elles sont possibles.